



## Point Antenne de téléphonie

Comme vous avez pu le lire dans les différents procès verbaux de réunions de Conseil Municipal depuis 2019, le sujet de l'antenne fait débat et est au centre des discussions de beaucoup de nos concitoyens.

Alors où en sommes nous ?.....le projet d'implantation de cette antenne sur la parcelle enherbée à proximité du terrain de tennis est en cours. Pour rappel, cet endroit géographique avait été proposé par l'équipe municipale précédente et retenu par l'opérateur Orange, après des mesures de réception optimales, permettant de couvrir toutes les zones de notre territoire communal. Une convention a été signée entre le Maire et l'opérateur le 12 mars 2020 après délibération du conseil municipal en date du 02 mars 2020.

Côté urbanisme, ce projet n'a reçu aucune contre indication par les services et donc respecte le PLUI en vigueur à ce jour.

Un courrier est arrivé en mairie en mai, nous informant qu'un recours administratif avait été déposé auprès du tribunal. Cette procédure n'est pas suspensive, en d'autres termes le projet suit son cours.

L'emprise au sol a été relevée et matérialisée par un cabinet de géomètres missionné par le concessionnaire, les travaux devraient suivre.....

## Point Taxe Enlèvement Ordures Ménagères

Vous lirez avec ce Comm'une info un courrier de la Communauté d'Agglomération concernant une information sur la prochaine TEOM qui vous sera prélevée. Pour information, notre Conseil Municipal s'était positionné favorablement sur le principe et le système de la Taxe, que nous connaissons depuis de nombreuses années.

Cependant, nous avons défendu en Conseil Communautaire les arguments suivants qui n'ont pas été retenus :

- A taxe égale, service égal sur tout le territoire intercommunal  
Et
- Le principe d'une augmentation progressive sur trois années, pour que cette taxe soit absorbée de manière moins brutale pour le porte monnaie.

Notre position lors du vote, a donc été l'abstention pour ce taux de 17,30% qui a été proposé, voté et fixé pour l'année 2021.

Nous resterons vigilants et contre toute augmentation future de cette taxe qui serait contreproductive pour un développement durable et les efforts que nous faisons au quotidien pour le tri sélectif.





Fécamp, le 7 juillet 2021

Madame, Monsieur,

A compter de 2021, le principe du paiement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers par TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, payée en même temps que l'impôt foncier) est élargi aux 33 communes de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Votre commune et celles de l'ex Communauté de communes de Valmont y étaient déjà soumises mais celles, du côté de Fécamp, fonctionnaient en REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Après de nombreux échanges et réunions avec les Maires et Conseillers communautaires, et avec l'appui d'un bureau d'études, les élus ont adopté cette décision, complexe, en octobre 2020 et ont validé le taux de TEOM lors du vote du budget le 13 avril 2021. Il est fixé pour les 33 communes de l'Agglomération à **17,30 %**, ce qui correspond aux **besoins grandissant en financement de ce service**, qui est confronté à de nombreux enjeux environnementaux, et financiers liés, depuis plusieurs années, à une hausse des coûts et une baisse des recettes. Saint-Pierre-en-Port (comme Sassetot) bénéficiait jusque-là d'un taux inférieur à ceux des autres communes (9,65 %). Ce taux réduit ne peut être maintenu eus égards aux coûts du service et à l'analyse des bases de la commune, et subit donc une hausse aujourd'hui ; votre contribution au financement de ce service public va donc augmenter.

Chaque année, sur le territoire, les habitants produisent **35 000 tonnes de déchets, soit 880 kg par personne**. Le traitement des déchets, qui comprend une vaste chaîne d'opérations (collecte en porte à porte, en points d'apports volontaires, fonctionnement des déchetteries et élimination des dépôts qui y sont faits par les usagers, incinération ou tri des déchets dans les unités spécialisées...etc), implique de répondre régulièrement à de nouvelles normes et exigences environnementales, qui nous sont imposées et génèrent des dépenses supplémentaires.

Nos efforts dans l'optimisation de la gestion de ce service public indispensable et la recherche de toute forme d'économie sont pourtant constants. Des réflexions sont par exemple actuellement menées quant à la réorganisation des collectes, **à la mise en place de mesures incitatives visant à réduire la production de déchets**, à de nouveaux aménagements à opérer dans les déchetteries, à des renouvellements de matériel, et aux moyens de faire face à l'augmentation des tarifs du traitement des déchets et des taxes votées au plan national.



Comment connaître le montant de votre TEOM ?

- Si vous êtes **locataire**, vous ne la payez pas directement au service des impôts mais dans les charges du logement réglées à votre bailleur.

- Si vous êtes **propriétaire**, reportez-vous à votre avis d'impôt foncier et appliquez le taux de 17,30 % à la base figurant sur votre état de taxe foncière.

Exemple de calcul de la TEOM (pour un logement ayant une base de 1 500) :

TF 2021	Taxe ordures ménagères
Taux 2021	17,30 %
Adresse	Rue de ...
<b>Base*</b>	<b>1 500</b>
Cotisation	259,5

Montant de votre taxe = Base x Taux TEOM = 1 500 x 17,30 % = 259,5 €

\*Reportez-vous à votre avis foncier pour connaître la valeur de votre base.

Si vous faites appel au prélèvement mensuel pour la taxe foncière, il vous appartient de moduler vos échéances. **Nous vous invitons à le faire dès maintenant en appelant le Service des Impôts de Fécamp au 02 35 10 48 00 ou en vous connectant sur votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).**

Tenant à vous apporter ces éléments d'informations et conscients des changements que cela peut engendrer, les élus et les services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral se tiennent à votre disposition pour toute demande de précisions.



Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral  
825, route de Valmont - BP 97 - 76 403 Fécamp Cedex  
Tél : 02 35 10 48 48 - [www.agglo-fecampcauxlittoral.fr](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr)



## BIEN VIVRE ENSEMBLE

Notre village et ses alentours ne sont pas une poubelle à ciel ouvert. !!!  
Nous vous retranscrivons ci-dessous une lettre qui a été adressé à la mairie, par une petite Saint-Pierraise.  
Remercions la pour son implication, son civisme et n'omettons pas de prendre exemple sur elle !!

*bonjour,  
je m'appelle Lili j'ai 8 ans. le 20 février 2021  
Je me suis promenée samedi 19 février avec mon tonton.  
on m'a ramassé 20 bouteilles en verre de bière - sur le  
bord de la route qui va à Anzatterville - ce  
n'est pas bien de jeter dans la nature - ce n'  
est pas une poubelle, et on peut se blesser,  
faut le savoir à tout le monde, merci  
de me pas excuser : Lili*

**Circulation des véhicules :** Nous ne le répèterons jamais assez, la prudence est l'affaire de tous !!! La municipalité rappelle qu'il est de notre devoir de respecter les limitations de vitesse autorisées et d'adapter sa conduite en fonction de la visibilité et de la présence d'usagers (piétons, cyclistes...) sur la chaussée, notamment aux heures des entrées et sorties d'école, **SOUS PEINE DE VERBALISATION.**

Nous espérons encore une belle fréquentation touristique cet été qui augmentera de façon significative la présence de promeneurs et autres usagers. Alors soyons prudents et restons courtois ☺

**Afin de garantir la sécurité des piétons et cyclistes, nous vous rappelons que la côte du Vauchel est interdite à la circulation du 01/07 au 31/08 ainsi que la descente de la plage de Saint Pierre en Port.**

**Nuisances sonores :** Suite à l'arrêté préfectoral du 16/10/2017, nous vous rappelons que l'utilisation de certaines machines ou outils pouvant causer une gêne pour le voisinage est réglementée.

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

## SURVEILLANCE DES PLAGES

Vos plages seront surveillées par les Pompiers nageurs sauveteurs du SDIS :

Saint- pierre en port : du 05 juillet au 29 aout de 11h00 à 19 h00

Les Grandes Dalles : du 10 juillet au 17 aout de 11h00 à 19h00

Nous vous rappelons l'importance de respecter les consignes de sécurité, les zones de baignade et d'éviter de poser vos serviettes devant la descente aux bateaux, ce qui permet à tout le monde de profiter pleinement de la plage.



La circulation au pied des falaises est INTERDITE



RISQUE ELEVE D'ÉBOULEMENTS

## LES DECHETS VERTS...quelques règles

Les déchets verts sont ramassés tous les lundis jusqu'au 30 septembre. Ce service est réservé aux résidents Saint-Pierrais. Chaque foyer ne doit pas dépasser 4 sacs / semaine, d'un poids maximal unitaire de 15 kg.

Les déchets devront impérativement être déposés dans des contenants spécifiques à déchets verts, à l'exclusion de sacs poubelles et poubelles (trop lourdes). Les déchets doivent n'être composés que de la tonte de l'herbe et de petites tailles de haies, à l'exclusion des branchages volumineux.

Pensez également à inscrire votre adresse sur vos sacs.

La commune met à disposition des Saint-Pierrais la benne municipale destinée à évacuer les déchets volumineux. Ce service exclusif, mobilisant également le personnel communal, n'est disponible que le vendredi midi pour la mise à disposition, jusqu'au lundi midi pour son retrait.

**Talus et Bordures :**

Les administrés sont chargés de la tonte et de l'entretien des talus et bordures dont ils sont propriétaires. Cet entretien n'appartient pas à la commune.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler les déchets verts dans les jardins **SOUS PEINE DE VERBALISATION.**

CONSEILS  
ET  
ASTUCES

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral met gratuitement à la disposition des habitants disposant d'un jardin des composteurs en plastique recyclé de 400 litres pour transformer en engrais les déchets de cuisine ou ceux issus du jardin : tontes, tailles de haies, branchage, feuilles, fleurs fanées...

Le composteur est remis sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, de téléphone, etc...) et d'une pièce d'identité. Il est préférable d'appeler au 02 35 10 48 48 avant de se déplacer pour s'assurer de la disponibilité de stock.

## NIDS DE FRELONS

En cas de constatation de nids de frelons sur votre propriété, vous pouvez contacter la Mairie qui règlera la facture de l'entreprise agréée ou Contactez **DESTRUCT GUEPES** au 06 42 68 49 02

On range, on trie, on va à la déchetterie... !!

Route des fleurs 76540 Theuille aux Maillots

Lundi	13h30 / 18h30
Mardi	13h30 / 18h30
Mercredi	9h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00
Judi	Fermeture
Vendredi	13h30 / 18h30
Samedi	9h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00
Dimanche	Fermeture

Heures du 01/04 au 30/09/21

## Ramassage des bacs jaunes :

(semaine impaire)

Les mercredis 7 et 28 juillet 2021

Les mercredis 11 et 25 aout 2021

Les mercredis 8 et 22 septembre

### Rappel

Les papiers, journaux, magazines et cartonnets peuvent être déposés dans les bacs jaunes.



## NOS COMMERCANTS

Bienvenue aux nouveaux gérants du camping Huttopia et à L'onglerie d'Amandine.  
Félicitations à ces nouveaux arrivants et à leur initiative durant cette période de pandémie.

Tous les Vendredis matin à partir de 8h30, cours de la Mairie un marché se tient à votre disposition avec les Producteurs et Fournisseurs locaux.

## LES MANIFESTATIONS DE L'ETE

Du 10/07 au 18/07 : Exposition de peinture Salle des Galets de 15h00 à 19h00 organisée par Saint Pierre Animation

Le 24/07 : Soirée méchoui- Stade Philippe Burel à partir de 19h30 organisée par Saint Pierre Animation et Le Chaudron

Le 24/07 : FEU D'ARTIFICE organisé par la municipalité – Stade Philippe BUREL

Le 7/08 : Concours de pêche en mer - plage de Saint-Pierre-En-Port organisé par le CNG

Le 8/08 : Fête de la moisson - Stade Philippe Burel organisée par Saint Pierre Animation

Le 15/08 : Vide Grenier – Stade Philippe Burel organisé par L'Entente Saint Pierraise de pétanque

Le 21/08 : Concours pêche à pied (par âge), plage de Saint-Pierre-En-Port organisé par le CNG

Les 11 et 12/09 : Bourse aux Minéraux Fossiles – Salle des pommiers – organisée par Culture et Loisirs

## MAISON DES CROYANCES

Rendez-vous à la Maison des Croyances pour y découvrir les nouvelles salles ou tout simplement vous replonger dans l'univers des traditions et croyances cachoises :

Du 1er avril au 30 septembre 14h30 à 17h30 du mardi au dimanche

En juillet et août du mardi au dimanche de 14h30 à 18h00

FERME LE LUNDI



## DES FLEURS DANS NOS RUES

La Commission fleurissement a procédé à l'embellissement des rues du village. Vous y trouverez diverses plantations à la Mairie, à la Boule d'Or, ainsi que rue de la Mairie. Merci aux bénévoles, Lydia CANAC-DAVID et Lydie LAVENU pour leur contribution.

Rendez-vous en octobre pour votre prochain Comm'une Info



JUILLET 2021

## Les Informations de Saint-Pierre-en-Port et des Grandes Dalles

### INFORMATIONS PRATIQUES :

Mairie : Tél. 02 35 27 42 56

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Fermé au public le Jeudi

 [saint-pierre-en-port-mairie@wanadoo.fr](mailto:saint-pierre-en-port-mairie@wanadoo.fr)

Agence Postale : Tél : 02 35 10 06 40

ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h30

Pharmacie : Mme HAUCHECORNE-BENARD

Tél : 02 35 27 41 10

Infirmière : Mme THEUBET Julie

La BOULE D'OR, rue de la Mairie

Tel : 06 49 69 47 69

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Numéro Unique : 112 depuis votre mobile

**PANNEAU POCKET** : Application d'informations sur les événements de votre Commune

[www.saint-pierre-en-port.fr](http://www.saint-pierre-en-port.fr) : Découvrez votre site remanié et actualisé

Mesdames, Messieurs, Chers SAINT-PIERRAIS,

Nous sommes sortis de cette nouvelle période de confinement en mai, voilà plus d'un an que cette crise nous tient éloignée les uns des autres, aussi cette période estivale va nous permettre de nous retrouver tout en continuant à respecter les gestes barrières.

Les mesures sanitaires se sont assouplies, en particulier en ce qui concerne le port du masque, qui je vous le rappelle reste obligatoire dans les lieux clos accueillant du public et dans les commerces. Je profite également de cette communication pour vous inviter toutes et tous à vous faire vacciner pour vous protéger et ainsi participer individuellement à la protection collective contre ce virus et ses variants.

Les Associations travaillent ardemment pour vous proposer des manifestations et actions culturelles qui vont ponctuer ce deuxième semestre, aussi je tiens à les remercier au nom de l'équipe municipale, de participer activement à la vie de notre village. Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux professionnels installés sur notre commune ainsi qu'à nos nouveaux administrés. Comme tous les ans, nos plages sont opérationnelles pour vous accueillir, nos commerçants et artisans restent disponibles pour vous apporter tous les services de proximité dans votre quotidien, merci de les soutenir.

Je vous souhaite un bel été, vive SAINT-PIERRE-EN-PORT !!!

Emmanuel FAVEY

### UNE NOUVELLE OFFRE DE SANTE SUR NOTRE COMMUNE !!

Depuis quelques mois maintenant, notre pharmacie s'est dotée d'un appareil de téléconsultation qui permet à chacun d'entre nous de bénéficier d'une consultation médicale et ainsi faciliter l'accès aux soins.

Grâce à ce dispositif, accédez à un médecin généraliste ou spécialiste sans RDV. Pour plus d'informations, contactez la Pharmacie HAUCHECORNE -BENARD au 02 35 27 41 10

Souhaitons également la bienvenue à Mme THEUBET Julie, infirmière libérale, installée depuis Mai à la Boule d'Or. Vous pouvez la joindre au 06 49 69 47 69.

**VACCINATION COVID 19** : La vaccination est disponible auprès de votre pharmacie sur RDV avec différents vaccins.